



**Conseil des Arts  
du Canada**

**Canada Council  
for the Arts**

## **RAPPORT ANNUEL DES RÉSULTATS**

**Mise en œuvre de  
l'Article 41 de la  
*Loi sur les langues officielles*  
2010-2011**

**JUIN 2011**

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

## **RAPPORT ANNUEL DES RÉSULTATS MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES 2010-2011**

### Renseignements généraux

Institution fédérale :	Conseil des Arts du Canada 350, rue Albert C. P. 1047 Ottawa (Ontario) K1P 5V8
Site Web :	<a href="http://www.conseildesarts.ca">www.conseildesarts.ca</a>
Ministre responsable :	L'honorable James Moore Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles
Haut(s) fonctionnaire(s) responsable(s) de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO (ex.: sous-ministre adjoint, champion des langues officielles) :	Robert Sirman Directeur et chef de la direction  Denyse Jomphe Directrice, Ressources humaines, et Championne des langues officielles
Mandat général de l'institution fédérale :	Le Conseil des Arts du Canada est une société d'État responsable devant le Parlement par l'intermédiaire du ministère du Patrimoine canadien. Il a été créé par un décret du Parlement en 1957. En vertu de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , il a pour mandat « de favoriser et promouvoir l'étude et la diffusion des arts ainsi que la production d'œuvres d'art. ». Dans l'exécution de son mandat, le Conseil œuvre à l'appui, à la promotion et à la reconnaissance des artistes et des organismes artistiques professionnels canadiens. Il favorise l'excellence artistique dans un large éventail de disciplines artistiques et dans les deux langues officielles.

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Coordonnateur national responsable de la mise en œuvre de l'article 41 :</p> <p>Titre exact :</p> <p>N° de téléphone :</p> <p>Courriel :</p>	<p>Carole Boucher Coordonnatrice des politiques et de la planification par intérim Secrétariat du Conseil Conseil des Arts du Canada 350, rue Albert C.P. 1047 Ottawa (Ontario) K1P 5V8</p> <p>Téléphone : 800 263-5588 ou 613 566-4414, poste 4223 Courriel : <a href="mailto:carole.boucher@conseildesarts.ca">carole.boucher@conseildesarts.ca</a></p>
<p>Coordonnateurs régionaux (s'il y a lieu) :</p> <p>Titres exacts :</p> <p>N<sup>os</sup> de téléphone :</p> <p>Courriels :</p>	<p>Le Conseil n'a pas de bureaux régionaux et ses activités ne requièrent pas de coordonnateurs régionaux.</p>

## Sommaire des principaux progrès réalisés par votre institution en 2010-2011

Le Conseil des Arts du Canada est un organisme public de soutien aux arts qui offre une gamme étendue de programmes d'aide destinés aux artistes professionnels et aux organismes artistiques canadiens. Le Conseil appuie la création, la production et la diffusion d'œuvres artistiques de grand mérite. Il octroie aussi un certain nombre de prix et fait la promotion des arts au Canada.

Le Conseil s'est doté d'orientations stratégiques fortes qui placent les artistes et les organismes artistiques professionnels au cœur de ses actions. Dans son plan stratégique *Cap sur l'avenir*, le Conseil confirme sa volonté d'accroître son rôle de chef de file dans la promotion de l'équité comme priorité critique dans la réalisation des aspirations artistiques du Canada. Pour l'instant, les secteurs visés par l'équité sont les langues officielles, les arts autochtones, la diversité culturelle et le secteur Art et handicap.

### **Appui aux artistes et aux organismes artistiques**

En 2010-2011, le Conseil a octroyé plus de 8,7 millions de dollars aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM. Les artistes et organismes francophones ont reçu plus de 3,1 millions de dollars alors que ce montant s'élève à plus de 5,6 millions de dollars pour la communauté anglophone du Québec. La très grande majorité de ce financement provient des budgets réguliers du Conseil, distribués dans le cadre de programmes ordinaires en théâtre, lettres et édition, musique, danse, arts visuels, arts médiatiques et interdisciplinarité. Ce sont 341 artistes et 271 organismes qui ont reçu un appui financier du Conseil, dont 114 artistes de moins de 35 ans (incluant 47 artistes qui ont moins de 30 ans).

En plus des programmes de subvention, le Conseil a maintenu un fond ciblé de 785 500 \$ pour le soutien aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM. Au total, 79 artistes et organismes des CLOSM ont pu recevoir un supplément ou une subvention pour la réalisation de leur projet grâce aux fonds ciblés. Les fonds ont permis d'aider nombre d'organismes artistiques dont la Maison des artistes visuels francophones de Winnipeg, les Productions DansEncorps de Moncton, le Salon du livre de la péninsule acadienne ou le Théâtre français de Toronto, ainsi que le Studio 303 (danse) de Montréal, le STO Union (théâtre) de Wakefield ou le Foreman Art Gallery de l'Université Bishop de Sherbrooke. Les fonds ciblés ont aussi permis à des artistes de la relève d'obtenir un appui, dont cinq artistes francophones et 13 artistes anglophones.

### **Un prix Molson attribué à un artiste francophone des CLOSM**

Le Conseil administre plusieurs prix qu'il accorde annuellement à des artistes canadiens. Entre autres, deux prix Molson de 50 000 \$ chacun sont décernés chaque année à des personnalités du monde des arts et des sciences humaines. Les Prix Molson ont pour objet d'encourager les Canadiens à qui est décernée cette distinction à continuer à contribuer au patrimoine culturel et intellectuel du Canada. Cette année, l'artiste acadien de renom Herménégilde Chiasson a remporté un des deux prix. Le prix n'avait jamais auparavant été attribué à un artiste francophone **des CLOSM.**

### **Une présence du Conseil sur tout le territoire canadien**

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Le Conseil réussit à maintenir une présence constante sur l'ensemble du territoire. Les agents de programme voyagent régulièrement pour assister à des événements organisés dans les CLOSM et pour rencontrer artistes et organismes. De plus, le Conseil organise plusieurs séances d'information et ateliers dans les différentes régions, en collaboration avec des organismes actifs dans les communautés. Les artistes et les organismes de la francophonie canadienne qui ont reçu un appui du Conseil proviennent de 38 municipalités différentes, réparties sur tout le territoire, à l'exclusion du Québec. Le soutien du Conseil à la communauté anglophone se concentre à Montréal et les villes environnantes (94 % des subventions) mais des artistes et des organismes artistiques de 18 autres municipalités du Québec ont obtenu des subventions.

## **Évaluation par les pairs**

Des comités d'évaluation par les pairs étudient les demandes des artistes et des organismes artistiques en fondant leurs décisions sur le mérite de chaque demande. La reconnaissance des pairs s'ajoute à la valeur purement monétaire des subventions et représente pour plusieurs artistes un encouragement à poursuivre leur démarche artistique.

Le Conseil invite chaque année avec environ 750 artistes et travailleurs culturels à participer à des comités d'évaluation. En 2010-2011, 44 artistes francophones et 58 artistes anglophones des CLOSM ont accepté cette invitation, ce qui représente 6,2 % des pairs francophones et 8,1 % des pairs anglophones. Cette représentation est supérieure au poids démographique des CLOSM (3,2 % respectivement pour les deux groupes linguistiques). Cette forte représentation des CLOSM sur les comités permet une diversité des points de vue sur nos comités et une compréhension accrue des différents contextes de pratique artistique.

## **Promotion de la dualité linguistique**

La Foire de droits de traduction, organisée en janvier 2011, est une nouvelle initiative du Conseil qui lui permet de jouer un rôle proactif dans la promotion de la dualité linguistique au Canada. La Foire permet de créer des liens entre les éditeurs francophones et anglophones du Canada. Quelque 70 éditeurs canadiens des deux langues se sont réunis pour échanger de l'information sur leurs titres pour la vente de droits, tout comme ils le font dans les grandes foires internationales. Un tel lieu de rencontre et d'échanges entre les deux groupes d'éditeurs n'existe pas au Canada. Ultimement, l'initiative vise à faire connaître aux lecteurs canadiens la littérature de l'autre groupe linguistique.

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

## A. SENSIBILISATION (Activités internes)

[Activités de formation, d'information, d'orientation, de sensibilisation, de communication, etc., menées à l'**interne** dans le but de sensibiliser les employés et/ou la haute direction de l'institution fédérale à la dualité linguistique et aux priorités des CLOSM; contrats de rendement des cadres supérieurs et programmes de reconnaissance; prise en compte du point de vue des CLOSM dans les recherches, les études et les enquêtes effectuées à l'interne.]

<p><b>Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé</b></p> <p><i>Quelles activités ont été réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a été fait?</i></p>	<p><b>Extrants</b></p> <p><i>Quels produits ou services découlent des activités réalisées au cours de l'année?</i></p>	<p><b>Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé</b></p> <p><i>Qu'est-ce qui a changé grâce aux activités réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a résulté de ces activités?</i></p>	<p><b>Résultat visé</b></p>
<p>Élaboration d'un nouveau plan stratégique pour les années 2011-2016 intitulé <i>Resserrer les liens</i>, qui fait suite à une vaste consultation des communautés artistiques. Un sondage a été envoyé à plus de 14 000 intervenants du milieu des arts, incluant les CLOSM.</p>	<p>Publication du nouveau plan stratégique <i>Resserrer les liens</i> lancé en octobre 2010.</p>	<p>L'équité continue à être une priorité critique au Conseil et constitue l'orientation n° 3 du plan stratégique 2011-2016.</p> <p>Les CLOSM ont pu participer au sondage sur les nouvelles orientations stratégiques du Conseil et exprimer clairement leurs besoins propres.</p>	
<p>Mise en œuvre du nouveau plan stratégique : renouvellement des mandats des groupes de travail internes créés lors du dernier exercice stratégique. Les groupes de travail ont identifié les stratégies de mise en œuvre du plan stratégique <i>Resserrer les liens</i>. Un des cinq groupes portait sur l'équité, soit l'orientation stratégique n° 3. Le groupe a proposé un certain nombre de stratégies, nouvelles ou en continuité avec les activités et initiatives du précédent exercice stratégique (2008-2011).</p>	<p>Le groupe de travail sur l'équité a remis son rapport à l'automne 2010. Ses recommandations ont été intégrées au Plan d'entreprise du Conseil.</p>	<p>Les travaux du groupe de travail réaffirment l'importance de l'équité comme valeur fondamentale du Conseil et l'importance de son intégration à tous les niveaux de son organisation et dans l'ensemble des activités, programmes et initiatives du Conseil.</p>	<p><b>Introduction d'un changement durable dans la culture organisationnelle de l'institution fédérale; tous les employés et les cadres connaissent et comprennent leurs responsabilités à l'égard de l'article 41 de la Loi sur les langues officielles et des CLOSM.</b></p>

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Rédaction d'un Plan d'entreprise qui énumère des stratégies d'action pour la mise en œuvre de l'orientation n° 3 portant sur l'équité.</p>	<p>La rédaction du Plan d'entreprise est terminée et son approbation par le Conseil d'administration est imminente.</p>	<p>Stratégies identifiées pour la mise en œuvre de l'orientation n° 3 portant sur l'équité. Les CLOSM sont un des groupes visés par l'équité au Conseil.</p>
<p>Réunions du Comité Arts et langues officielles sur la mise en œuvre de l'article 41.</p> <p>Sous la direction de la secrétaire du Conseil et directrice, Initiatives stratégiques, le groupe de travail a concentré son attention sur les questions relatives aux CLOSM, leur financement, les services offerts par le Conseil et les mesures positives mises en place.</p> <p>Le comité est constitué de la coordonnatrice Article 41, de chefs de service, d'agents de programme et d'information et de l'agente du Bureau de l'équité</p>	<p>Trois réunions tenues en 2010-2011.</p> <p>Renouvellement des membres du comité.</p>	<p>Exemples d'actions entreprises dans la foulée des réunions du groupe de travail :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour du mandat du groupe de travail</li> <li>- Révision de l'information sur le fonds ciblée au soutien des artistes et les organismes artistiques des CLOSM.</li> <li>- Révision des modèles de lettres utilisés pour les bénéficiaires du fonds ciblé.</li> <li>- Mise à jour sur les codes à utiliser pour identifier les demandes des CLOSM dans la base de données du Conseil et circulation d'une note de service à tout le personnel.</li> </ul>
<p>Rencontre des agents responsables des fonds ciblés pour les CLOSM.</p>	<p>Une réunion des agents des services disciplinaires pour discuter des fonds ciblés, de ses objectifs, des lignes directrices et des procédures à suivre pour l'attribution des montants, et discussion sur les besoins des CLOSM.</p>	<p>Les agents responsables des fonds ciblés au soutien des artistes et des organismes artistiques des CLOSM comprennent mieux les objectifs des fonds, et les procédures à suivre afin d'assurer un partage stratégique et équitable des sommes.</p>
<p>En janvier 2011, nomination de Mme Denyse Jomphe, directrice des Ressources humaines, à titre de Championne des langues officielles, en remplacement de Mme Manon Dugal.</p>	<p>Le Conseil bénéficie de l'engagement de la Championne des langues officielles.</p>	<p>La promotion de la dualité linguistique est appuyée par la Championne des langues officielles.</p>

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Échange d'information sur l'article 41 au sein du Conseil.</p>	<p>Distribution d'information provenant du ministère du Patrimoine canadien (p. ex. <i>Bulletin 41-42, Les Rendez-vous de la Francophonie</i>) et des CLOSM à la haute direction et aux employés du Conseil.</p> <p>Distribution de résumés des réunions des coordonnateurs nationaux à la haute direction par la coordonnatrice nationale responsable de la mise en œuvre de l'article 41.</p>	<p>La haute direction et les employés du Conseil sont mieux informés des activités des CLOSM et sont davantage sensibilisés à leurs besoins.</p>	
<p>Deuxième année du plan en matière de recherche du Conseil. Le Bureau de la recherche et de l'évaluation a établi un plan pluriannuel qui tient compte de la recherche sur les CLOSM.</p> <p>Lorsque pertinent et selon la nature d'un projet de recherche, le Bureau s'assure d'obtenir un échantillonnage suffisant d'artistes et d'organismes artistiques des CLOSM pour assurer la validité des conclusions de l'étude relativement à leur situation.</p> <p>Le Conseil peut à l'occasion entreprendre des projets de recherche sur les CLOSM.</p>	<p>En 2010-2011, le Bureau de la recherche et de l'évaluation a commandé une étude à la chercheuse Anne Robineau, de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, portant sur les conditions de pratiques des artistes de la francophonie canadienne. Une version préliminaire du rapport <i>Un regard actuel sur la situation des artistes dans la francophonie canadienne</i> sera présentée en juin 2011 dans le cadre du Forum <i>Être artiste dans la francophonie canadienne : Forum sur les pratiques artistiques</i>, organisé par la FCCF.</p>	<p>En plus de répondre à un besoin de la FCCF pour un document qui peut alimenter la réflexion commune durant le Forum, l'étude permettra au Conseil de mieux connaître la situation des artistes des CLOSM.</p> <p>La collaboration entre le Conseil et la FCCF est renforcée.</p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Lancement en 2011 d'un nouveau formulaire d'auto-identification volontaire. Fruit d'une collaboration entre le Bureau de l'équité et les Services aux arts, le formulaire d'auto-identification volontaire s'adresse aux artistes (à l'exclusion des organismes artistiques). Trois questions portent spécifiquement sur la langue de l'artiste et son appartenance au CLOSM.</p>	<p>Le formulaire d'auto-identification a été ajouté aux formulaires de demande de subvention pour les individus.</p>	<p>Le Conseil pourra identifier avec plus de précision les artistes des CLOSM qui font des demandes au Conseil. Avant l'implantation du nouveau formulaire, seule la langue de présentation d'une demande de subvention était utilisée comme critère pour identifier les artistes des CLOSM. Un artiste de la francophonie canadienne qui utilisait l'anglais dans une demande de subvention échappait à tout suivi, n'apparaissait pas dans les statistiques du Conseil sur les CLOSM et ne pouvait pas recevoir de supplément du fonds ciblé.</p> <p>La collecte plus précise des données démographiques améliorera la surveillance de l'incidence des programmes et politiques du Conseil, le repérage des groupes mal desservis et l'élaboration de stratégies pour aller à leur rencontre.</p>
<p>En 2010-2011, le Conseil a mis en place un mécanisme de repérage des organismes des CLOSM dans le système Web centralisé CADAC (Canadian Arts Database/Données sur les arts au Canada). CADAC est une base de données nationale dans laquelle les organismes qui reçoivent un financement au fonctionnement déposent leurs données financières et statistiques.</p>	<p>Mise en place d'un mécanisme de repérage des organismes des CLOSM dans la base de données CADAC.</p>	<p>Cette amélioration récente permettra d'obtenir rapidement des données sur les organismes des CLOSM, de comparer leur situation avec d'autres organismes similaires et d'identifier rapidement des tendances. Les premiers constats viseront l'année 2011. Les données uniques de CADAC pourront aussi être utilisées par le milieu des arts.</p>
<p>Plusieurs employés du Conseil sont originaires des CLOSM. Plusieurs occupent des postes dans la Division des disciplines artistiques, dont des postes de gestionnaires.</p>	<p>Plusieurs membres du personnel du Conseil des Arts sont issus des CLOSM.</p>	<p>La connaissance et l'expérience de ces employés approfondissent l'expertise du Conseil sur la question des CLOSM. Ces employés partagent leur expertise avec les autres employés du Conseil qui ont une meilleure compréhension de la situation des artistes et organismes artistiques des CLOSM.</p>

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Participation à l'exercice des Bulletins de rendement du Commissariat aux langues officielles pour l'année 2010-2011.</p> <p>Plusieurs réunions avec la haute direction, la Championne aux langues officielles et le personnel concerné pour la préparation de l'examen du Commissariat.</p>	<p>Le rapport annuel du Commissariat aux langues officielles, dans lequel figurent les Bulletins de rendement, sera disponible en octobre 2011.</p>	<p>L'exercice a permis de clarifier certaines des obligations du Conseil en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p> <p>Un rapport préliminaire indique que le Conseil a obtenu une cote générale très favorable, plus particulièrement en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'article 41.</p>
<p>Distribution de l'étude du Commissariat aux langues officielles, <i>Au-delà des réunions bilingues : comportement en leadership des gestionnaires</i>, sur l'importance du leadership des gestionnaires dans la mise en œuvre de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans les milieux de travail.</p>	<p>La Championne des langues officielles a distribué le rapport aux membres de la haute gestion du Conseil.</p>	<p>Les gestionnaires ont pu prendre connaissance des conclusions de l'étude.</p>

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

## B. CONSULTATIONS (Partage d'idées et d'information avec les CLOSM)

[Activités (ex. comités, discussions, réunions) par lesquelles l'institution fédérale consulte les CLOSM et échange ou dialogue avec elles pour cerner leurs besoins et leurs priorités ou pour comprendre les incidences possibles sur leur développement; activités (ex. tables rondes, groupes de travail) pour explorer les possibilités de collaboration dans le cadre du mandat actuel de l'institution fédérale ou dans le cadre de l'élaboration d'un nouveau programme ou d'une nouvelle politique; participation à des consultations des CLOSM coordonnées par d'autres instances gouvernementales; consultations des CLOSM par les bureaux régionaux pour connaître leurs préoccupations et leurs besoins]

<p><b>Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé</b></p> <p><i>Quelles activités ont été réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a été fait?</i></p>	<p><b>Extrants</b></p> <p><i>Quels produits ou services découlent des activités réalisées au cours de l'année?</i></p>	<p><b>Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé</b></p> <p><i>Qu'est-ce qui a changé grâce aux activités réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a résulté de ces activités?</i></p>	<p><b>Résultat visé</b></p>
<p>Consultations régulières avec les CLOSM.</p> <p>La première rencontre bilatérale réunissant la haute gestion du Conseil, les représentants des services disciplinaires, ELAN et ses représentants disciplinaires a eu lieu en mai 2010.</p> <p>La FCCF a demandé qu'il n'y ait pas de réunion Tendances en 2010-2011, pour lui permettre de se concentrer sur l'organisation du rassemblement <i>Être artiste dans la francophonie canadienne : Forum sur les pratiques artistiques</i>, qui aura lieu en juin 2011.</p> <p>Malgré l'annulation de la réunion bilatérale Tendances, les occasions de consultation ont été nombreuses en 2010-2011 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vaste consultation du Conseil sur son plan stratégique <i>Resserrer les liens</i> à laquelle plusieurs représentants des CLOSM ont participé.</li> <li>- Participation des associations artistiques sectorielles des CLOSM (FCCF, ELAN, AAAPNB, FRIC, RECF, ANIM, ATFC, AGAVF) à la réunion consultative</li> </ul>	<p>La première rencontre bilatérale avec le Conseil et ELAN en mai 2010 permet l'échange et la discussion sur les enjeux propres à la communauté anglophone du Québec.</p> <p>Les nombreuses consultations du Conseil ont permis au CLOSM d'exprimer leurs points de vue et de faire connaître leurs priorités.</p>	<p>Le Conseil et son personnel connaissent mieux les défis propres à la pratique artistique et à la diffusion artistique des CLOSM.</p> <p>Les priorités des CLOSM sont communiquées aux représentants du Conseil, qui peut les intégrer dans le développement de ses programmes et de ses politiques.</p>	<p><b>Établissement de liens durables entre l'institution fédérale et les CLOSM; l'institution et les CLOSM comprennent leurs besoins et leurs mandats respectifs.</b></p>

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>annuelle du Conseil avec les organismes nationaux de services aux arts, en décembre 2010</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assemblée publique annuelle du Conseil des Arts à Toronto en octobre 2010, à laquelle les artistes et les organismes francophones étaient conviés.</li> <li>- Voir le point sur les consultations disciplinaires.</li> </ul>			
<p>Consultations disciplinaires : plusieurs services disciplinaires ont tenu des consultations d'envergure variée sur différents sujets. Les consultations ont visé spécifiquement les CLOSM ou elles s'adressaient à l'ensemble des intervenants d'une discipline, incluant les CLOSM, dûment invités à participer à ces consultations.</p>	<p>Exemples de consultations disciplinaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le Bureau Inter-Arts rencontre le personnel du Conseil culturel fransaskois, Regina, mai 2010.</li> <li>- Le Bureau de partenariat et réseaux, en collaboration avec le Secrétariat des relations avec les Inuit d'Affaires autochtones et Développement du Nord Canada et Patrimoine canadien ont tenu une consultation à Iqaluit, au Nunavut, sur les infrastructures culturelles. Au moins trois représentants d'organismes culturels francophones ont participé à la rencontre.</li> <li>- Le Service des lettres et de l'édition rencontre les associations et tient une consultation Web sur la révision du mode de calcul des Subventions aux éditeurs de livres.</li> </ul>	<p>Les employés des services disciplinaires comprennent mieux les enjeux disciplinaires et l'impact des programmes et politiques sur les CLOSM.</p> <div style="background-color: #ADD8E6; padding: 5px; text-align: center;"> <p><b>ENJEU : RENFORCEMENT DES STRUCTURES CULTURELLES ET ARTISTIQUES</b></p> </div>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Collaboration avec la FCCF pour l'octroi du contrat de recherche sur les conditions de pratique des artistes de la francophonie canadienne. <i>Un regard actuel sur la situation des artistes dans la francophonie canadienne.</i></p> <p>L'offre de la chercheuse Anne Robineau, de l'Institut canadien de recherche sur les minorités linguistiques, a été retenue.</p> <p>Le Conseil s'assure que les recherches qu'il commandite et finance répondent à ses besoins d'information, mais aussi, lorsque cela est possible, aux besoins des communautés.</p> <p>6</p>	<p>Consultation avec la FCCF pour la rédaction de l'offre de service et participation de la FCCF au comité de sélection du consultant/chercheur.</p>	<p>Le Conseil cherche de façon proactive à mieux connaître et comprendre les conditions de pratique des artistes des CLOSM.</p>	
<p>Rencontres avec des artistes et des organismes artistiques des CLOSM.</p> <p>Les agents de programmes, les chefs de service et les coordonnateurs ont rencontré les artistes et les organismes artistiques sur leur terrain.</p> <p>Le Conseil encourage son personnel à voyager dans les CLOSM et maintient un budget à cet effet.</p>	<p>Par exemple, des représentants du Conseil étaient présents aux événements suivants (liste non exhaustive) :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Assemblée générale annuelle de la FCCF (Ottawa, juin 2010)</li> <li>- Assemblée générale et 20<sup>e</sup> anniversaire de l'AAABNB (Tracadie-Sheila, juin 2010)</li> <li>- Conférence de presse de l'Assemblée de la francophonie de l'Ontario (Ottawa, juin 2010)</li> <li>- Piggyback Fringe Festival (Wakefield, juin 2010)</li> <li>- Asian Heritage Month National Symposium (Montréal, juin 2010)</li> <li>- Symposium sur les langues officielles de l'Ontario, AFO (Ottawa, octobre 2010)</li> <li>- Contact ontariois (Ottawa, janvier 2011)</li> <li>- Le Service des arts visuels rencontre les membres de</li> </ul>	<p>La multiplicité des occasions de rencontres avec les artistes et les représentants des CLOSM permet l'échange d'information sur les programmes du Conseil et aide à mieux comprendre les pratiques artistiques des CLOSM.</p> <p>Ces rencontres permettent de créer des liens entre le personnel du Conseil et les représentants des milieux artistiques des CLOSM.</p> <p>Le Conseil prend en considération les enjeux des CLOSM dans l'élaboration de ses politiques et ses programmes.</p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

	l'AGAVF à Winnipeg.		
--	---------------------	--	--

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

## C. COMMUNICATIONS (Transmission d'informations aux CLOSM)

[Activités de communications **externes** visant à informer les CLOSM des activités, des programmes et des politiques de l'institution fédérale et à promouvoir le caractère bilingue du Canada; inclusion des CLOSM dans toutes les listes d'information et de distribution; utilisation du site Web de l'institution fédérale pour communiquer avec les CLOSM]

<p><b>Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé</b></p> <p><i>Quelles activités ont été réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a été fait?</i></p>	<p><b>Extrants</b></p> <p><i>Quels produits ou services découlent des activités réalisées au cours de l'année?</i></p>	<p><b>Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé</b></p> <p><i>Qu'est-ce qui a changé grâce aux activités réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a résulté de ces activités?</i></p>	<p><b>Résultat visé</b></p>
<p>Organisation de séances d'information et d'ateliers d'écriture de subvention à l'intention des artistes et des organismes artistiques professionnels des CLOSM.</p> <p>Le Conseil recherche la collaboration des organismes de ces communautés pour l'organisation des séances et pour leur promotion.</p>	<p>En 2010-2011, le Conseil a organisé un bon nombre de séances d'information et d'ateliers dans différentes régions du Canada. Les séances sont bilingues ou visent un groupe linguistique en particulier. Dans les villes suivantes, le Conseil a tenu des séances d'information ou des ateliers spécifiquement pour les artistes des CLOSM :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Montréal, QC</li> <li>- Québec, QC (pour la communauté anglophone, collaboration avec ELAN)</li> <li>- Ottawa, ON</li> <li>- Wakefield, QC</li> <li>- Calgary, AB</li> <li>- Winnipeg, MB</li> <li>- Tracadie-Sheila, NB (en collaboration avec l'AAAPNB)</li> </ul>	<p>Les artistes et les organismes artistiques connaissent mieux les programmes du Conseil, comprennent son mandat et obtiennent des informations destinées à les aider à soumettre des demandes de subvention de qualité.</p> <p>Dans les sondages de rétroaction, les artistes ont exprimé leur satisfaction à l'égard des séances d'information. Le Conseil tient compte de leurs commentaires dans l'organisation des prochaines séances.</p> <p>La collaboration entre le Conseil et les organismes artistiques des CLOSM est renforcée.</p>	<p><b>La culture des CLOSM reflète une compréhension étendue du mandat de l'institution fédérale; les CLOSM reçoivent de l'information pertinente et à jour au sujet des programmes et services de l'institution fédérale.</b></p>
<p>Utilisation des médias des CLOSM.</p> <p>Des attachés de presse sont embauchés pour la promotion de prix importants du Conseil des Arts, tels les Prix littéraires du Gouverneur général (sous la responsabilité du Conseil). Ils travaillent avec les médias</p>	<p>Des articles sur les lauréats et sur les activités du Conseil sont publiés dans les médias locaux. Les stations régionales de Radio-Canada font des entrevues avec les lauréats ou relatent les activités du Conseil.</p>	<p>L'approche médiatique ciblée dans le cas des finalistes et lauréats des prix aide à mieux faire connaître les artistes et écrivains primés.</p> <p><b>ENJEU : ACCROISSEMENT DE LA VISIBILITÉ ET RAYONNEMENT DES ARTISTES</b></p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>locaux des CLOSM lorsque des artistes de ces communautés sont finalistes ou lauréats d'un prix.</p> <p>Le Conseil collabore avec des organismes des CLOSM pour l'organisation de séances d'information. Les médias locaux sont utilisés pour faire la promotion de l'activité ou pour en rendre compte.</p> <p>Les communiqués et les invitations électroniques du Conseil sont envoyés systématiquement aux médias à travers le pays, dont les médias actifs auprès des CLOSM qui sont inclus dans les listes de diffusion du Service des communications.</p>		<p>L'envoi systématique des communiqués du Conseil aux médias des CLOSM accroît la compréhension du rôle du Conseil dans ces communautés</p>	
<p>Mise à jour de l'information sur les fonds ciblés au soutien des artistes et des organismes artistiques des CLOSM sur le site web du Conseil.</p>	<p>L'information sur le site web du Conseil est plus claire et plus accessible.</p>	<p>Les artistes et organismes artistiques des CLOSM ont un meilleur accès à l'information et comprennent mieux les mécanismes d'attribution des fonds ciblés.</p>	
<p>Histoires d'artistes et d'organismes artistiques des CLOSM affichées sur le site web du Conseil. Le Conseil fait la promotion des arts et des artistes au Canada.</p>	<p>Plusieurs portraits d'artistes et d'organismes des CLOSM sont affichés sur le site web du Conseil, dont Le théâtre populaire d'Acadie, le Playwrights' Workshop Montreal, le Regroupement des éditeurs canadiens-français, l'éditeur de Montréal Drawn &amp; Quarterly</p>	<p>Le Conseil aide à mieux faire connaître les réalisations des artistes et des organismes artistiques des CLOSM au Canada.</p> <p style="background-color: #ADD8E6; text-align: center;"><b>ENJEU : ACCROISSEMENT DE LA VISIBILITÉ ET RAYONNEMENT DES ARTISTES.</b></p>	
<p>Désignation d'agents responsables dans chaque service disciplinaire pour l'information sur les fonds ciblés au soutien des artistes et des organismes artistiques des CLOSM.</p>	<p>Les artistes peuvent communiquer directement avec ces agents désignés pour obtenir l'information sur les fonds ciblés et sur les programmes du Conseil.</p>	<p>Ce service permet d'établir de meilleures relations avec les artistes et les organismes artistiques des CLOSM. Il est plus aisé pour eux d'obtenir l'information.</p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Promotion de la Foire de droits de traduction : production de vidéos d'éditeurs qui expliquent les avantages de la traduction littéraire pour faire connaître des auteurs à l'ensemble des Canadiens des deux groupes linguistiques et qui parlent du Programme national de traduction. (Plus d'information sur la Foire à la Partie E)</p>	<p>Des vidéos sont affichées sur YouTube et sur le site Internet du Conseil.</p>	<p>Promotion de la dualité linguistique. Meilleure connaissance du Programme national de traduction et meilleure compréhension de l'importance de traduire des œuvres littéraires canadiennes dans l'autre langue officielle.</p>	
--	--	---	--

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

### D. COORDINATION ET LIAISON

(N'inclut pas le financement – Coordination à l'interne et liaison avec d'autres institutions gouvernementales)

[Activités de coordination (recherches, études, réunions, etc.) menées par l'institution fédérale elle-même avec d'autres institutions fédérales ou d'autres ordres de gouvernements; participation à des activités organisées par d'autres institutions fédérales, d'autres ordres de gouvernements, etc.; participation des champions des langues officielles, des coordonnateurs nationaux et régionaux, etc., à divers forums gouvernementaux]

<p><b>Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé</b></p> <p><i>Quelles activités ont été réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a été fait?</i></p>	<p><b>Extrants</b></p> <p><i>Quels produits ou services découlent des activités réalisées au cours de l'année?</i></p>	<p><b>Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé</b></p> <p><i>Qu'est-ce qui a changé grâce aux activités réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a résulté de ces activités?</i></p>	<p><b>Résultat visé</b></p>
<p>Le poste de coordonnatrice nationale responsable de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> a été comblé de façon intérimaire à la suite du départ temporaire de la titulaire du poste.</p>	<p>En janvier 2011, la nouvelle titulaire du poste est entrée en fonction. Elle occupe ce poste jusqu'au retour de la titulaire permanente, en janvier 2012.</p>	<p>Un suivi a été assuré malgré une période prolongée sans qu'il n'y ait de titulaire du poste de coordonnateur national. Le Conseil a délégué des observateurs à un certain nombre de réunions et a poursuivi des discussions avec les associations sur des activités structurantes (Forum, Art Summit).</p>	<p><b>Collaboration avec de multiples partenaires pour favoriser le développement et l'épanouissement des CLOSM et partager les pratiques exemplaires.</b></p>
<p>Rencontre des coordonnateurs nationaux responsables de la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i>.</p>	<p>Participation de la coordonnatrice nationale ou autres délégués du Conseil à trois rencontres (juin 2010, octobre 2010, février 2011)</p>	<p>La collaboration avec le ministère du Patrimoine canadien est renforcée, le partage de l'information est plus facile et chacun peut contribuer au dialogue national.</p>	
<p>Participation du Conseil aux groupes de travail sectoriels du domaine des arts, avec la communauté francophone.</p>	<p>Participation aux groupes de travail en édition, en musique et chansons et en arts médiatiques.</p>	<p>Ces rencontres permettent la discussion sur les enjeux disciplinaires des CLOSM et sur la complémentarité de l'appui des institutions fédérales du domaine des arts. Elles encouragent la collaboration entre les institutions et la communauté.</p>	
<p>La Championne a participé à une réunion du réseau des Champions, au Nouveau-Brunswick et à une réunion organisée par le Commissariat aux langues officielles.</p>	<p>Participation à deux réunions.</p>	<p>La Championne des langues officielles comprend mieux les enjeux des CLOSM et peut plus aisément remplir son rôle au sein de l'organisme.</p> <p>Ces réunions permettent l'échange d'information. Les Champions des différentes institutions se connaissent</p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Collaboration du Conseil des Arts avec la FCCF pour l'organisation de la première Rencontre des intervenants et intervenantes de la danse de la francophonie canadienne.</p>	<p>Première rencontre en novembre 2010, à laquelle ont participé des représentants du Conseil, dont deux agents du Service de la danse.</p>	<p>Les leaders clés du secteur de la danse de la francophonie canadienne ont pu amorcer une discussion sur les enjeux propres à cette discipline. La réunion a permis de bâtir un pont entre le secteur de la danse de la francophonie, la FCCF et le Conseil.</p> <p><b>ENJEU : RENFORCEMENT DES STRUCTURES CULTURELLES ET ARTISTIQUES</b></p>	
<p>Réunion des signataires de l'<i>Entente pour le développement des arts et de la culture de la francophonie canadienne</i>.</p>	<p>Participation du Conseil à une réunion des signataires, Ottawa, en février 2011.</p>	<p>Le dialogue et la collaboration entre les agences et ministères fédéraux du secteur des arts sont encouragés. Ils permettent une approche plus constante pour faire avancer le secteur.</p>	
<p>Discussion Group on Arts, Culture and Heritage with the English-Speaking Community of Quebec</p>	<p>Participation du Conseil au groupe de discussion, novembre 2010</p>	<p>Le Conseil a une meilleure connaissance des enjeux et des priorités de la communauté anglophone du Québec en matière d'art, de culture et de patrimoine.</p>	

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

## E. FINANCEMENT ET PRESTATION DE PROGRAMMES

[Mise en œuvre des programmes et prestation des services de l'institution fédérale; financement, seul ou en collaboration avec d'autres institutions fédérales, de projets des CLOSM; intégration des besoins des CLOSM à la prestation des programmes et services de l'institution fédérale]

<p><b>Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé</b></p> <p><i>Quelles activités ont été réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a été fait?</i></p>	<p><b>Extrants</b></p> <p><i>Quels produits ou services découlent des activités réalisées au cours de l'année?</i></p>	<p><b>Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé</b></p> <p><i>Qu'est-ce qui a changé grâce aux activités réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a résulté de ces activités?</i></p>	<p><b>Résultat visé</b></p>
<p>Appui aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM – nombre de demandes et taux de succès.</p> <p>Des artistes et des organismes des CLOSM ont soumis des demandes d'aide aux programmes de subventions du Conseil, pour la création, la production, la diffusion d'œuvres d'art, pour leur développement professionnel ou leur développement organisationnel en musique, théâtre, danse, lettres et édition, arts médiatiques, arts visuels et interdisciplinarité.</p>	<p>En 2010-2011, le Conseil a reçu 159 demandes de subvention d'artistes et 183 demandes d'organismes artistiques de la francophonie canadienne; 1 054 demandes d'artistes et 294 demandes d'organismes artistiques du secteur anglophone du Québec.</p>	<p>Le Conseil contribue à l'épanouissement artistique des CLOSM en soutenant des projets de création, de production, de diffusion artistique et des projets de développement professionnel.</p> <p>TOUS LES ENJEUX, SELON LA NATURE DES DEMANDES SOUMISES AU CONSEIL.</p>	<p><b>Les CLOSM font partie de la clientèle régulière de l'institution fédérale et ont un accès adéquat à ses programmes et services; les besoins des CLOSM (ex. : dispersion géographique, possibilités de développement) sont pris en compte.</b></p>

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Appui aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM – montant total accordé et répartition géographique..</p> <p>Le Conseil a soutenu les artistes et les organismes artistiques des CLOSM en attribuant des subventions pour un montant totalisant 8,7 millions de dollars.</p> <p>Les artistes et les organismes de la francophonie canadienne qui ont reçu un appui du Conseil proviennent de 38 municipalités différentes, réparties sur tout le territoire, à l'exclusion du Québec.</p> <p>Le soutien du Conseil à la communauté anglophone se concentre à Montréal et les villes environnantes (94% des subventions). Les autres subventions ont été accordées à des artistes et des organismes de 18 différentes municipalités au Québec.</p> <p>(Veuillez consulter le tableau en Annexe pour plus de détails.)</p>	<p>En 2010-2011, le Conseil a accordé un montant total de 8 748 822 \$ aux artistes et aux organismes artistiques des CLOSM, partagé de la façon suivante :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Artistes francophones : 244 570 \$</li> <li>- Organismes artistiques francophones : 2 902 556 \$</li> <li>- Total francophones : 3 146 648 \$</li> <li>- Artistes anglophones : 2 480 294 \$</li> <li>- Organismes anglophones : 3 121 880 \$</li> <li>- Total anglophones : 5 602 174 \$</li> </ul>	<p>Plusieurs projets de création ou de production peuvent être réalisés et diffusés auprès du public. Des associations et organismes artistiques peuvent réaliser des projets artistiques aux effets structurants.</p> <p>En 2010-2011, le montant total des subventions de fonctionnement aux organismes des CLOSM a augmenté de 3,7 % relativement à l'année précédente. Les subventions de fonctionnement procurent une plus grande stabilité aux organismes qui peuvent compter sur une continuité de l'aide financière, en fonction de critères préétablis. Elles ont donc un effet structurant pour le secteur des arts.</p> <p>Cependant, le montant global de l'aide financière accordée aux CLOSM en 2010-2011 a diminué de 6,2 %. Cette diminution n'affecte que les subventions de projet aux organismes et aux individus, dont le nombre et la nature fluctuent d'une année à l'autre. Il n'est donc pas possible pour l'instant de parler d'une tendance quelconque, puisque le nombre de projets subventionnés varie constamment. De plus, à la suite du retrait du financement de notre partenaire pour les subventions à l'enregistrement sonore de musique spécialisée, le programme n'est plus disponible, entraînant un impact réel sur la réduction du nombre de subventions accordées aux artistes des CLOSM qui ont bénéficié de ce financement auparavant.</p> <p><b>TOUS LES ENJEUX, SELON LA NATURE DES DEMANDES SOUMISES AU CONSEIL.</b></p> <p><i>Exemples : L'artiste établi de Montréal, Philip Howard Szporer, a reçu une subvention pour un projet de recherche et d'écriture sur la danse, Moments in Motion, Part Deux.</i></p> <p><i>L'Alliance nationale de l'industrie musicale (ANIM), basée à Ottawa, a reçu une subvention pour un projet de résidence à Petite-Vallée et à Winnipeg en juin et septembre 2010. Ces résidences s'adressent à de jeunes auteurs-compositeurs et interprètes de la</i></p>	
--	---	---	--

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

		<p><i>francophonie canadienne.</i></p> <p><b>ENJEU : RELÈVE</b></p> <p><i>Le Studio 303, un diffuseur anglophone de Montréal spécialisé en danse, a reçu une subvention pour la tenue de deux résidences à Montréal.</i></p> <p><i>Le Conseil culturel fransaskois reçoit une subvention pour la présentation du Silo à souvenirs, une performance multidisciplinaire de quatre artistes francophones, pour souligner le 100<sup>e</sup> anniversaire du village Zénon Park.</i></p>	
<p>Des artistes de la relève reçoivent une part significative des subventions accordées en 2010-2011. Les données suivantes indiquent les pourcentages d'artistes des CLOSM qui ont reçu une subvention du Conseil.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 28 % des artistes francophones ont moins de 35 ans (12 artistes).</li> <li>- 38 % des artistes anglophones ont moins de 35 ans (102 artistes).</li> <li>- 19 % des artistes francophones ont moins de 30 ans (8 artistes).</li> <li>- 15 % des artistes anglophones ont moins de 30 ans (39 artistes).</li> </ul> <p>Note : la notion de relève varie d'une discipline à l'autre. Par exemple, en littérature, la moyenne d'âge des écrivains qui publie une première œuvre est relativement élevée alors qu'en danse, les</p>	<p>Les artistes de la relève reçoivent des subventions du Conseil. Ils obtiennent ainsi une aide financière pour la réalisation d'un projet artistique, mais aussi, ils reçoivent une reconnaissance de leurs pairs de la qualité de leur travail et une confirmation de leur appartenance à la communauté des artistes professionnels.</p>	<p>Le Conseil soutient le développement de la relève artistique des CLOSM.</p> <p><b>ENJEU : RELÈVE</b></p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>artistes de la relève sont souvent plus jeunes.</p> <p>Un nombre significatif d'artistes et d'organismes artistiques reçoivent une subvention du Conseil pour la première fois.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 17 artistes et organismes de la francophonie canadienne reçoivent une première subvention et se partagent 2,9 % du montant total accordé à la francophonie canadienne par le Conseil.</li> <li>- 114 artistes et organismes anglophones du Québec reçoivent une première subvention et se partagent 18 % du montant total accordé à la communauté anglophone du Québec.</li> </ul>	<p>Le Conseil permet un réel accès à ses programmes et les processus en place permettent un renouvellement des récipiendaires.</p>		
<p>Maintien des fonds ciblés pour le soutien des artistes et des organismes artistiques des CLOSM en 2010-2011. Un montant total de 785 500 \$ a été accordé à des artistes et des organismes artistiques des CLOSM à titre de supplément ou pour des demandes qui étaient fortement recommandées pour l'obtention d'un appui financier.</p>	<p>Au total, 79 artistes et organismes artistiques ont reçu une subvention ou un supplément en provenance des fonds ciblés.</p>	<p>Plus d'artistes et plus de projets artistiques reçoivent un appui financier du Conseil. Avec cet appui ciblé, le Conseil offre une mesure positive qui vise l'épanouissement artistique des CLOSM.</p> <p>Exemples de projets subventionnés :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>Le Laboratoire d'art de Toronto, dont la mission est de produire et diffuser des projets francophones en arts médiatiques et pratiques interdisciplinaires, reçoit un appui pour ses activités de formation et d'exploration.</i></li> </ul> <p><b>ENJEU : INTÉGRATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>La jeune écrivaine Georgette Leblanc, de Nouvelle-Écosse, reçoit une subvention à la création d'une nouvelle œuvre littéraire.</i></li> </ul> <p><b>ENJEU : RELÈVE</b></p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

		<p>- <i>Le jeune musicien montréalais, Stephen Davidson, obtient une subvention pour étudier la clarinette basse en Espagne avec le maître Harry Sparnaay.</i></p> <p><b>ENJEU : RELÈVE ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b></p>	
<p>Appui ciblé à des projets ponctuels structurants.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Subvention à la FCCF pour la tenue du Forum sur les pratiques artistiques qui aura lieu à Ottawa en juin 2011.</li> <li>- Subvention à ELAN pour la tenue de « State of the Arts » Summit qui aura lieu à Montréal, en novembre 2011.</li> <li>- Subvention à l'Association des groupes en arts visuels francophones (AGAVF) pour un projet de professionnalisation de ses membres.</li> </ul>	<p>Les associations ont pu réaliser des projets exceptionnels qui ont un effet structurant sur les arts au sein des CLOSM.</p> <p><b>ENJEU : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL, RELÈVE, RENFORCEMENT DES STRUCTURES CULTURELLES ET ARTISTIQUES</b></p>	
<p>Les artistes des CLOSM sont invités à participer aux comités d'évaluation par les pairs du Conseil. En 2010-2011, 44 artistes ou spécialistes de la francophonie canadienne et 58 artistes et spécialistes anglophones du Québec ont fait partie des comités d'évaluation.</p>	<p>En 2010-2011, 6,2 % des membres de comité provenait de la francophonie canadienne et 8,1 % de ces pairs étaient des anglophones du Québec. Cette représentation est supérieure au poids démographique des populations.</p>	<p>Avec une telle représentation des CLOSM, les contextes des pratiques artistiques de ces communautés sont mieux compris et pris en compte dans l'évaluation des demandes.</p> <p>Les artistes qui participent à un comité acquièrent une meilleure compréhension des programmes du Conseil et du processus d'évaluation par les pairs. Ils partagent leur expérience avec les membres de leur communauté et enrichir leur compréhension du processus d'évaluation par les pairs.</p> <p>La participation à un comité d'évaluation est aussi une occasion de rencontrer d'autres artistes du pays et d'échanger sur les pratiques artistiques.</p> <p><b>ENJEU : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b></p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Interprétation simultanée des délibérations des comités d'évaluation et des comités consultatifs.</p>	<p>Le service de traduction simultanée est utilisé dans plusieurs comités d'évaluation chargés d'étudier les demandes de subvention de fonctionnement dans les secteurs disciplinaires non linguistiques (danse, musique, arts visuels, etc.). Le service est aussi offert dans les comités consultatifs des disciplines artistiques</p>	<p>L'interprétation simultanée assure une meilleure contribution de tous les membres des comités au processus d'évaluation et augmente la qualité de l'évaluation et des échanges.</p>	
<p>Appui aux écrivains par le biais de la Commission du droit de prêt public (CDPP), qui distribue annuellement des paiements aux auteurs canadiens pour la présence de leurs livres dans des bibliothèques publiques canadiennes.</p> <p>La CDPP sélectionne un échantillonnage de bibliothèques publiques pour sa collecte de données. Il s'assure d'une représentation de toutes les régions du Canada, incluant la francophonie canadienne.</p> <p>Deux représentants de la communauté francophone (Jacques Ouellet et Daniel Poliquin) siègent sur le conseil d'administration de la CDPP, alors qu'un représentant (Phyllis Aronoff) provient de la communauté anglophone du Québec.</p>	<p>En 2010-2011, 575 écrivains de la francophonie canadienne ont reçu la somme de 325 690 \$ (ou 2,84% du budget total de CDPP) alors que 575 écrivains anglophones du Québec se sont partagé la somme de 325 690 \$ (ou 3,29% du budget total de la CDPP).</p> <p>Sur les 12 bibliothèques sélectionnées, une bibliothèque dessert une communauté de la francophonie canadienne.</p>	<p>Le programme de la CDPP offre une réelle compensation aux écrivains des CLOSM pour l'utilisation faite en bibliothèques publiques.</p> <p>Les CLOSM sont bien représentés à la CDPP et peuvent faire valoir les besoins propres à ces communautés. La CDPP peut tenir compte de leurs avis et conseils dans la gestion de son programme.</p> <p>Les œuvres littéraires des CLOSM sont bien représentées dans l'échantillonnage.</p>	
<p>La Commission du droit du prêt public intègre des activités visant les CLOSM dans son programme des célébrations de son 25<sup>e</sup> anniversaire.</p> <p>Exemple :</p> <p><i>Avec l'appui du Bureau de partenariat et réseaux du Conseil des Arts, la</i></p>	<p>Les CLOSM profitent des activités soulignant le 25<sup>e</sup> anniversaire de la CDPP.</p>	<p>Selon l'enseignante, les étudiants, peu enclins à la lecture, ont finalement trouvé le projet intéressant, et l'entrevue avec l'auteure leur a permis de saisir à quel point la création fait partie du quotidien. Le projet a aussi suscité l'intérêt d'une maison de production vidéographique francophone, les Productions Rivard, qui a approché l'école pour discuter de cours sur la vidéo. Le projet devrait être lancé à l'échelle nationale en septembre 2011.</p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p><i>Commission du droit de prêt public, la Commission canadienne pour l'UNESCO et la Fédération canadienne des enseignantes et des enseignants du Canada ont développé un projet de partenariat axé sur la littérature canadienne, la littéracie et l'action sociale, et alliant les arts médiatiques et la littérature. La première phase du projet, qui consistait à produire des vidéos pilotes et des vidéos documentant le projet, a été réalisée en 2010-2011 avec deux écoles : la Holy Trinity High School d'Ottawa et le Collège Louis-Riel de Winnipeg. Les partenaires avaient décidé que l'école francophone serait située dans la francophonie canadienne afin que les CLOSM s'identifient au projet.</i></p> <p><i>Les élèves du Collège Louis-Riel ont lu Ru de Kim Thúy. Après avoir rencontré l'auteure (par le biais de Skype), les élèves ont ensuite discuté du livre, de ce que représente la littérature canadienne, de l'importance de la lecture et de l'importance de la création littéraire au quotidien. Ils ont ensuite rédigé les scénarios de vidéos démontrant la portée de la littérature dans nos vies. Une vidéaste francophone de Winnipeg, Danielle Sturk, a documenté le projet.</i></p>		<p><b>ENJEU : RELÈVE</b></p>	
<p>Des artistes et des chercheurs des CLOSM se distinguent en étant finalistes ou lauréats de prix ou de bourses de recherche gérés par le Conseil.</p> <p><i>Les récipiendaires de l'année 2010-2011 :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'écrivain Alain-Bernard Marchand (Ottawa) a remporté le Prix littéraire Radio-Canada (le montant de la bourse</i></li> </ul>	<p>Au total, la somme de 236 000 \$ a été octroyée à des artistes et des chercheurs des CLOSM par le Service des prix et dotation du Conseil.</p>	<p>Les prix aident à faire la promotion des artistes finalistes et lauréats. Ils favorisent la connaissance et l'appréciation par le public des réalisations des artistes.</p> <p>Les artistes des CLOSM ont bénéficié d'une bonne couverture médiatique dans l'ensemble du pays grâce aux activités promotionnelles du Conseil.</p> <p>Les prix accordés aux artistes des CLOSM</p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p><i>est une contribution du Conseil des Arts du Canada);</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <i>L'artiste et poète Herménégilde Chiasson (Grand-Barachois, NB) a remporté le Prix Molson (accordé pour la première fois à un artiste de la francophonie canadienne). Il s'agit d'un prix de 50 000 \$ accordé à un artiste pour l'ensemble de son œuvre.</i></li> <li>- <i>Sheila Fischman, Michael Harris et Lazer Lederhendler (tous de Montréal) ont été finalistes aux Prix littéraires du Gouverneur général.</i></li> <li>- <i>Philip Szporer (Montréal) a remporté le Prix Jacqueline-Lemieux en danse;</i></li> <li>- <i>Osvaldo Ramirez Castillo et Nadine Sures (tous deux de Montréal) ont remporté le Prix Victor-Martyn-Lynch Stauton;</i></li> <li>- <i>Le professeur William Caplin (Montréal) a reçu une bourse de recherche Killam pour mener des recherches indépendantes sur la cadence, un élément majeur dans la création musicale.</i></li> </ul>		<p>reconnaissent la contribution de ces artistes à la vitalité culturelle de leur communauté et réaffirment la dualité linguistique canadienne. Ils suscitent la fierté chez tous les Canadiens.</p> <p style="background-color: #ADD8E6; padding: 5px;"><b>ENJEU : ACCROISSEMENT DE LA VISIBILITÉ ET LE RAYONNEMENT DES ARTISTES</b></p>	
<p>Protocole d'entente sur l'Événement Zones théâtrales.</p>	<p>En partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien et le Centre national des Arts, le Conseil a renouvelé le protocole d'entente concernant l'Événement Zones théâtrales pour les années 2009, 2011 et 2013.</p>	<p>La prochaine édition de l'Événement aura lieu en 2011. Une subvention de 120 000 \$ pour les trois éditions de l'Événement Zones théâtrales a été octroyée durant l'année 2010-2011.</p> <p>Un volet de l'Événement est consacré à des activités de réseautage et de développement professionnel.</p> <p style="background-color: #ADD8E6; padding: 5px;"><b>ENJEU : ACCROISSEMENT DE LA VISIBILITÉ. RENOUVELLEMENT DES PUBLICS, SOUTIEN À LA RELÈVE ET AU DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL</b></p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Poursuite de partenariats qui ont un impact sur les CLOSM.</p>	<p>Le Conseil a continué de travailler en collaboration avec ses partenaires en offrant un soutien ciblé aux artistes et aux organismes artistiques de l'Alberta, dans le cadre de l'Initiative de développement créatif de l'Alberta (IDCA).</p> <p>Le Conseil a appuyé de jeunes créateurs professionnels immigrants ou des minorités visibles de Montréal par le biais du partenariat Vivacité Montréal. Le programme a fait l'objet d'une entente entre 6 partenaires, dont le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conseil des arts de Montréal et le Conseil des Arts du Canada. Environ la moitié des subventions octroyées par l'intermédiaire de Vivacité Montréal ont été attribuées à des artistes anglophones. Le partenariat a été renouvelé en décembre 2010 pour une période de trois ans.</p> <p>Grâce à un partenariat avec le Conseil des arts et des lettres du Québec, le Conseil permet la participation de six écrivains de la francophonie canadienne au <i>Forum sur la création littéraire au Québec</i>, qui aura lieu en mai 2011.</p>	<p>Des artistes des CLOSM reçoivent une aide financière pour leurs projets artistiques grâce à ces partenariats :</p> <p><i>Exemple : L'artiste francophone de Calgary Merhbano Gezelbash a reçu une subvention de l'IDCA pour un projet d'installation médiatique sur le thème des femmes voilées dans les sociétés postmodernes.</i></p> <p><b>ENJEU : INTÉGRATION DES NOUVELLES TECHNOLOGIES</b></p> <p>De jeunes artistes de Montréal, dont plusieurs sont issus de la diversité culturelle et environ la moitié sont anglophones, reçoivent un appui financier qui servira de levier dans la poursuite de leur démarche artistique.</p> <p><b>ENJEU : RELÈVE</b></p> <p>Six écrivains de la francophonie canadienne participent à un événement phare pour la communauté des écrivains du Québec, ils peuvent participer aux échanges, créer des liens, comprendre la pratique artistique au Québec et échanger sur leur pratique, s'insérer dans un réseau.</p> <p><b>ENJEU : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET ACCROISSEMENT DE LA VISIBILITÉ ET LE RAYONNEMENT DES ARTISTES</b></p>	
---	--	---	--

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

<p>Nouveau partenariat entre le Conseil des Arts, l'École nationale de théâtre du Canada et le Banff Centre for the Arts pour la réalisation d'un stage annuel en formation continue en théâtre au Banff Centre.</p>	<p>Le Conseil a financé une rencontre des partenaires pour la conclusion d'une entente, en janvier 2011.</p>	<p>Le premier stage devrait avoir lieu à Banff en décembre 2011 ou janvier 2012.</p> <p><b>ENJEU : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET RENFORCEMENT DES STRUCTURES CULTURELLES ET ARTISTIQUES</b></p>	
<p>Première Foire de droits de traduction, janvier 2011. En partenariat avec le ministère du Patrimoine canadien et son Programme national de traduction pour l'édition de livre, le Service des lettres et de l'édition du Conseil des Arts du Canada a organisé une première Foire des droits de traduction. Le Conseil a agi de façon proactive pour encourager la création de liens entre les éditeurs francophones et anglophones du Canada. Un tel forum n'existe pas autrement</p>	<p>Plus de 70 éditeurs et agents littéraires se sont réunis pour échanger de l'information sur leurs titres susceptibles d'intéresser le lectorat de l'autre groupe linguistique.</p>	<p>En organisant la Foire de droits de traduction, le Conseil a joué un rôle proactif dans la promotion de la dualité linguistique au Canada. Des 70 éditeurs participants, plusieurs ont déjà confirmé la vente de droits, ce qui permettra à des lecteurs canadiens de découvrir des auteurs canadiens et des œuvres traduites dans leur langue.</p>	

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

## F. REDDITION DE COMPTES

[Activités par lesquelles l'institution fédérale intègre son travail de mise en œuvre de l'article 41 de la LLO aux mécanismes ministériels de planification et de reddition de comptes (ex. : rapport sur les plans et priorités, rapport ministériel sur le rendement, plan d'affaires ministériel, rapport de résultats de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO, etc.); évaluations et vérifications internes des programmes et des services; examen régulier des programmes et des services ainsi que des politiques par les cadres supérieurs de l'institution fédérale pour assurer la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO]

<p><b>Activités réalisées en vue d'atteindre le résultat visé</b>  <i>Quelles activités ont été réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a été fait?</i></p>	<p><b>Extrants</b>  <i>Quels produits ou services découlent des activités réalisées au cours de l'année?</i></p>	<p><b>Progrès réalisés en vue de l'atteinte du résultat visé</b>  <i>Qu'est-ce qui a changé grâce aux activités réalisées au cours de l'année? Qu'est-ce qui a résulté de ces activités?</i></p>	<p><b>Résultat visé</b></p>
<p>L'équité est affirmée comme valeur fondamentale du Conseil dans plusieurs documents corporatifs : Plan d'entreprise, plan stratégique, rapport annuel.</p>	<p>Dans la mise en œuvre du plan d'action 2008-2011, <i>Cap sur l'avenir</i>, le Conseil a modifié sa structure interne pour refléter ses priorités. Le Bureau de l'équité est maintenant intégré au Secrétariat du Conseil et Initiatives stratégiques (SCIS). La responsabilité de la mise en œuvre de l'article 41 fait aussi partie de cette même division. La caractéristique de cette Division est l'horizontalité des fonctions et le travail de collaboration avec l'ensemble des divisions du Conseil.</p>	<p>Le travail interdisciplinaire et l'horizontalité des fonctions du SCIS assurent la collaboration de tous les acteurs dans la mise en œuvre de l'article 41. La coordination est rendue plus facile et les discussions sur l'article 41 impliquent toutes les sections et les divisions du Conseil.</p>	<p><b>Pleine intégration de l'article 41 de la LLO et de la perspective des CLOSM aux politiques, programmes et services de l'institution fédérale; la structure d'imputabilité, les évaluations internes, les examens de politiques permettent de déterminer comment mieux intégrer la perspective des CLOSM.</b></p>
<p>Bulletin de rendement du Commissariat aux langues officielles. Le Conseil a été sélectionné pour faire l'objet de l'examen du Commissariat pour l'année 2010-2011.</p>	<p>Les Bulletins de rendement seront publiés dans le rapport annuel du Commissariat aux langues officielles à l'automne 2011.</p>	<p>Un rapport préliminaire indique que l'évaluation du Conseil est positive, particulièrement en ce qui a trait à la mise en œuvre de l'article 41. L'examen a permis de faire le point sur l'ensemble des obligations du Conseil en vertu de la <i>Loi sur les langues officielles</i>. De plus, un fructueux travail de collaboration entre plusieurs divisions a été nécessaire pour bien répondre aux demandes du Commissariat.</p>	

## CONSEIL DES ARTS DU CANADA

Rapport des résultats pour la mise en œuvre de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> .	Le présent rapport annuel suit le format prescrit par la Direction de la concertation interministérielle du ministère du Patrimoine canadien.	L'élaboration du rapport permet de faire une analyse annuelle des résultats.	
--	---	--	--

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

## Liste des annexes

---

Annexe 1 - Aide du Conseil des Arts du Canada aux Francophones de l'extérieur du Québec, 2008-2009 à 2010-2011

Annexe 2 - Aide du Conseil des Arts du Canada aux Anglophones du Québec, 2008-2009 à 2010-2011

# CONSEIL DES ARTS DU CANADA

## Liste de distribution

---

En plus de remettre votre rapport de résultats à Patrimoine canadien, il demeure entendu que vous devez également le transmettre aux intervenants parlementaires et communautaires intéressés.

- **Greffier du Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes**  
*Voir les coordonnées du greffier dans le site Internet du Comité :*  
(<http://www2.parl.gc.ca/CommitteeBusiness/CommitteeHome.aspx?Cmte=LANG&Language=F&Mode=1&Parl=40&Ses=2>)
- **Greffier du Comité permanent des langues officielles du Sénat**  
*Voir les coordonnées du greffier dans le site Internet du Comité :*  
([http://www.parl.gc.ca/common/Committee\\_SenContact.asp?Language=F&Parl=39&Ses=2&comm\\_id=595](http://www.parl.gc.ca/common/Committee_SenContact.asp?Language=F&Parl=39&Ses=2&comm_id=595))
- **Commissaire aux langues officielles**  
*Voir coordonnées dans le site Internet du Commissariat aux langues officielles :*  
([http://www.ocol-clo.gc.ca/html/contact\\_f.php#ac](http://www.ocol-clo.gc.ca/html/contact_f.php#ac))
- **Organismes communautaires** (organismes des CLOSM et autres publics intéressés)  
*Indiquer à quels organismes communautaires votre rapport de résultats est envoyé. En plus des partenaires actuels, vous pourriez trouver pertinent d'inclure des partenaires potentiels, c'est-à-dire des groupes qui pourraient s'intéresser au travail de votre institution. Ces renseignements permettent notamment à Patrimoine canadien de mieux comprendre qui sont les partenaires de votre institution.*

Il incombe aux institutions fédérales de publier leur rapport annuel des résultats dans leur site Internet.

**Adresse Web exacte du rapport de résultats de votre institution :**

---

*Voir lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor sur l'affichage dans Internet – Politique de communication du gouvernement du Canada :*

(<http://www.tbs-sct.gc.ca/pol/doc-fra.aspx?id=12316>)